

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 5 (1897)
Heft: 8

Rubrik: Petite chronique et bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Voici maintenant la pièce en question :

Lettre de M. Rabaud de St-Etienne, président de l'Assemblée nationale constituante, à un membre du Grand Conseil de Berne, M. Jenner de Worlauf, Lieutenant aux Gardes.

Paris, 3 avril 1790.

Votre lettre, monsieur, m'a fait plusieurs plaisirs, elle m'a annoncé que vous vous souvenés de moi, que vous aviez la bonté de vous y intéresser, que vous aimés ma patrie qui m'est cent fois plus chère que moi-même, que vous aimés la liberté et que ses principes régénérateurs ont passé dans votre pays, si respectable d'ailleurs à tant de titres. Il est peut-être le seul où l'on ait joui des avantages de la liberté sans la posséder ; vous méprisez vos sujets sans les opprimer, vous les humiliez jusqu'au point où vous pourriez commencer de les aigrir, votre bonheur a été que vous n'avez pas eu besoin de leur argent et que les hommes ne sont bien sensibles qu'à cette perte ; cependant, les fruits de votre arbre politique n'ont point de saveur parce qu'il manque de fortes racines ; vos peuples sont paisibles, ils ne sont pas heureux, ils manquent d'émulation pour les arts et les sciences parce qu'il est à peu près indifférent d'avoir des talents et des lumières dès que le crédit donne les places. Vous auriez pu garder longtemps ce régime sans notre dangereux voisinage. Votre conseil est sage d'augmenter le nombre des familles qui ont part au gouvernement, mais où s'arrêtera-t-il et quelle raison aura-t-on pour fixer jusqu'à quel point l'aristocratie doit-être délogée ; c'est graine semée qui lèvera et je prie le Ciel que cet Evangile fructifie...

On voit que Rabaud-St-Etienne avait assez bien saisi la situation politique du canton de Berne et sa lettre à Jenner est certainement une des critiques les plus sévères qui aient été écrites à ce sujet.

Eug. MOTTAZ.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

Nous avons dit dans notre avant-dernière chronique que beaucoup de Genevois cherchent à conserver la **Tour de l'Île** à laquelle se rattachent tant de souvenirs historiques. M. J. Mayor, conservateur du Musée Fol, a publié dernièrement à ce sujet une brochure intéressante qui renferme un grand nombre de renseignements sur les événements qui se sont déroulés autour de ce monument depuis sa

fondation qui remonte à une respectable antiquité jusqu'à la Réformation et à la mort du patriote Berthelier. Elle se termine par un plaidoyer qui pourrait être médité avec fruit dans d'autres parties de la Suisse romande.

— La **Société suisse des traditions populaires** a eu son assemblée générale le 30 mai, à Zurich. Elle se compose maintenant de 500 membres, après une seule année d'existence. L'assemblée a entendu des communications de M. Ernest Muret, vice-président, sur la « Légende de la reine Berthe », et de M. Hoffmann-Krayer, professeur à Zurich, président, sur les « Procès de sorcellerie au XV^e siècle ».

M. Muret a, pour la première fois, étudié dans son ensemble la légende de la royale fileuse. Il a démêlé la multiple provenance des traditions ecclésiastiques et érudites qui ont contribué à sa formation et démontré qu'elle n'est devenue qu'à une époque très récente une légende populaire. Il a finement déterminé la part qui revient à l'imagination du doyen Bridel dans la dernière phase de cette évolution. L'histoire trace un portrait plus sobre et moins poétique de la reine Berthe. N'est-ce pas beaucoup qu'elle ne conteste pas son existence et qu'elle lui laisse même le mérite d'avoir fondé l'abbaye de Payerne ?

Le travail de M. Hoffmann-Krayer, basé sur de nombreux documents empruntés aux archives de Bâle, est une importante contribution à l'histoire de la sorcellerie pendant la fin du moyen âge. Il abonde en détails caractéristiques sur les idées et les mœurs de cette époque.

— La **Société d'histoire du canton de Neuchâtel** a eu sa séance du printemps au château de Valengin le 24 juin. Un grand nombre de sociétaires étaient présents, attirés soit par la beauté de la journée, soit par la curiosité au sujet des réparations déjà faites au château qui, on le sait, est une propriété de la Société d'histoire. L'ancienne résidence féodale a déjà un peu changé d'aspect. Des fenêtres qui avaient été murées ont été dégagées ; c'est ainsi qu'on a remis au jour au sommet de la tour deux fenêtres à cinq lobes du plus charmant effet. A l'intérieur, on a enlevé des cloisons postérieures, approprié, fouillé les souterrains.

Il reste cependant encore beaucoup à faire. La Société d'histoire dont les ressources sont limitées a reçu quelques dons pour contribuer à ce travail.

La Société a décidé de publier à l'occasion du prochain cinquantième de la République un recueil contenant les actes de com-

bourgeoisie entre Neuchâtel et les Confédérés. MM. Ch. Châtelain et A. Piaget se sont chargés de ce travail.

M. Ch. Châtelain, dans une intéressante dissertation, a fait l'histoire du château depuis ses origines, à la lumière des fouilles récemment entreprises, qui ont permis de rectifier plusieurs points contestés sur la destination des locaux et de suivre les diverses transformations qu'a subies le château.

La réunion d'automne qui prend, dans le canton de Neuchâtel, l'importance d'une grande fête populaire, aura lieu au mois de septembre, au village de Lignièrès.

— La **Société d'histoire de la Suisse romande** a eu le jeudi 24 juin sa séance du printemps au Signal de Chexbres. Le lieu de la réunion était admirablement choisi, étant donné surtout le temps splendide de cette journée-là.

C'est sous les ombrages de l'hôtel du Signal que M. B. van Muyden a ouvert la séance en prononçant un discours dont la plus grande partie a été consacrée — à juste titre — à rappeler la mémoire de l'abbé Gremaud, qui fit partie de la Société d'histoire de la Suisse romande depuis 1851. Tous ceux qui se trouvaient au Signal de Chexbres le 24 juin se sont aperçus du vide immense causé par la mort de cet homme de bien dont le souvenir restera gravé profondément dans la mémoire de tous ceux qui l'ont connu.

M. de Molin a lu un très curieux et intéressant mémoire sur la question très controversée de la pipe dans l'antiquité. Depuis longtemps déjà des archéologues affirmaient que les anciens avaient connu l'usage de la pipe. Ils en donnaient pour preuve quelques passages des écrivains latins et la découverte dans les fouilles des anciennes cités romaines d'un certain nombre de ces « délicieux instruments ». Le très savant jurassien Quiquerez fut parmi les plus convaincus, mais comme ses travaux n'aboutirent guère qu'à lui faire donner le surnom ironique de « l'homme aux pipes », on n'osa guère suivre son exemple et M. Caspari, conservateur du musée d'Avenches, ne parlait de cette question qu'avec beaucoup de prudence. M. de Molin n'a pas craint de soutenir la même thèse, et il l'a fait avec tant de preuves à l'appui que chacun a dû se rendre à l'évidence. Au reste l'orateur a fait circuler quelques spécimens de pipes romaines dont l'une avait encore son couvercle et même une pipe lacustre trouvée à Chevroux. Le tabac s'est donc substitué dans les temps modernes aux diverses substances dont les anciens ont fait usage, mais il n'a pas eu le privilège d'étrener la pipe.

C'est encore une question d'archéologie que M. E. Dunand, de Genève, a traitée en interprétant trois inscriptions romaines se trouvant sur des pierres milliaires de la route de Nyon à Genève et relatives surtout aux réparations et à l'entretien de cette voie au III^e siècle de notre ère. M. Dunand a aussi expliqué deux inscriptions latines trouvées dans la démolition de la maison des Trois-Rois à Genève.

M. Eugène Secretan a présenté quelques indications et réflexions sur le sens historique chez Vinet, d'après ses ouvrages.

M. de Montet a donné lecture de documents intéressants qui sont des rapports d'un officier vaudois, Dufresne, sur la conduite du premier régiment suisse qui prit part à la malheureuse campagne de Russie en 1812 et surtout à la guerre d'Allemagne en 1813.

La note amusante a été fournie par M. Th. Dufour, de Genève, qui a appris à la Société d'histoire, d'après un article du *Figaro*, diverses particularités historiques. Ce journal du boulevard a trouvé en effet, après des recherches nombreuses, que le chant national anglais fut connu des Genevois dès 1602 et que c'est en le chantant qu'ils repoussèrent les troupes du duc de Savoie pendant la fameuse nuit de l'Escalade !

— M. Joly, ancien conseiller d'Etat, a publié, le 9 juin, dans le journal *l'Eveil*, qui paraît à Moudon, un récit de l'entreprise de **Davel**, extrait d'un gros manuscrit du siècle passé. Ce document, écrit par Marc de Treytorrens, bourgeois d'Yverdon et de Moudon, ne donne pas de renseignements bien nouveaux sur cet événement, mais comme tout ce qui concerne ce héros national mérite d'être conservé et que ceux de nos lecteurs qui lisent *l'Eveil* sont peut-être peu nombreux, nous empruntons à ce récit les passages suivants :

« Le mercredi 31 mars 1723, Monsieur Jean-Daniel-Abraham Davel, de Cully, major du département de la Vaux, ayant fait la revue du monde de son département près de Cully, après les avoir fait boire, les conduisit à Lausanne, tambour battant et enseignes déployées, il arriva à Lausanne avec 550 hommes, qu'il posta sur la terrasse, près de la grande Eglise de Lausanne, il fit assembler le Conseil et leur déclara le dessein qu'il avait d'engager Messieurs de Lausanne à se joindre à lui et prendre les armes contre LL. EE. Messieurs du Conseil de Lausanne, qui avaient lieu de craindre qu'il n'eût engagé les troupes qu'il avait amenées, firent semblant de goûter son dessein, lui donnèrent de grandes louanges et lui promirent de faire assembler le lendemain leurs troupes sur Montbenon ; dans le temps qu'ils étaient assemblés firent partir Mon-

sieur le Conseiller de Severi pour Berne, en donner avis à LL. EE.; il arriva à Berne le jeudi 1^{er} avril, à 11 heures avant midi, pendant que LL. EE. étaient assemblées en Deux-Cents qui, au moment, firent partir le seigneur trésaurier de Watteville et plusieurs autres seigneurs pour Lausanne, et tous les seigneurs baillifs qui étaient pour lors tous à Berne, chacun à son bailliage, il y eut une grande alarme dans tout le Pays. M. Davel s'étant retiré du Conseil de Lausanne, qui restait assemblé, il y fut résolu que l'on garderait à vue Davel jusqu'au lendemain et que l'on logerait les 550 hommes dans les faubourgs de Lausanne.

» On fit venir pendant la nuit à Lausanne autant de monde des environs qu'il fut possible, quand ce monde y fut arrivé le lendemain, on saisit Davel et on le mena au Château de Lausanne par derrière la ville, crainte que quelqu'un de ses gens ne s'en aperçut, on sait qu'il fut très bien enchaîné et bien gardé, les officiers qui étaient venus avec lui furent aussi mis aux arrêts, mais ils ne se sont pas trouvés complices, le dessein de Davel était de s'emparer du château de Lausanne, ensuite de celui de Lucens et aller par delà au pont de la Goumenaz.

» Le seigneur trésaurier et autres seigneurs étant arrivés firent tout ce qu'ils purent pour lui faire indiquer ses complices et avouer sa faute, mais inutilement et protestant toujours qu'il n'avait aucun complice. Ceux qui l'ont vu ne peuvent se lasser d'admirer sa tranquillité, courage et piété qu'il a fait paraître. On ne lui trouva sur lui le jour qu'il arriva à Lausanne que 45 L., il n'avait pas chez lui la valeur de 20 écus, il est sûr qu'il y avait du fanatisme dans son fait. Il fut exécuté le samedi 24 avril 1723, il eut la tête tranchée et sa tête clouée sur le gibet, il a toujours eu la même constance et présence d'esprit, on ne vit jamais personne aller à la mort avec une fermeté égale à la sienne, il fit sur le lieu une très belle harangue qui dura bien une heure, après une prière, il se déshabilla lui-même aussi tranquillement que s'il avait voulu aller coucher, se bandant les yeux et dit au bourreau de prendre garde de ne pas le manquer, tous ceux qui étaient présents pleuraient à chaudes larmes. »

— Une intéressante discussion a eu lieu dans la dernière session du *Grand Conseil vaudois* à l'occasion d'une interpellation de M. William Barbey, député de Valleyres-sous-Rances. Il s'agit du vol fait dans les archives du tribunal de Vevey d'un document relatif au célèbre **procès historique de Louis XVII**. On sait que le dauphin, fils de Louis XVI, est considéré souvent comme étant mort dans la prison du Temple. On sait aussi, d'autre part, que

diverses tentatives furent faites pour le délivrer et le remplacer par un autre enfant tout à fait semblable. L'une d'entre elles aurait réussi et le dauphin aurait alors, suivant M. Barbey, été « transporté chez la veuve d'un Suisse qui avait versé son sang pour la défense de Louis XVI. De là, il est allé en Vendée, puis traversa la Suisse, se rendant en Prusse, où il apprit l'état d'horloger. Voulant constituer une famille, il dut se présenter à la police de Berlin pour avoir ses papiers. Un employé nommé Leroy lui enleva du col de son habit ses papiers. Dès lors, le pauvre Nauendorf a vainement cherché à reconstituer son état civil. Il a constitué une famille, mais poursuivi par la raison d'Etat, il a échoué dans la revendication de son nom. »

Voici en substance ce que M. le conseiller d'Etat Virieux a dit à propos de la pièce en question :

« En 1837, Nauendorf était poursuivi à Paris et le juge d'instruction du tribunal de la Seine décerna une commission rogatoire aux autorités vaudoises, aux fins d'entendre le nommé Brémont, qui avait été l'un des secrétaires intimes de Louis XVI, et qui était Fribourgeois d'origine. Cette commission rogatoire fut remise au tribunal de Vevey. Brémont y répondit en partie verbalement, en partie par un long mémoire. Les demandes portaient sur la question de savoir si le dauphin avait pu s'évader de la cour de la prison du Temple et si Nauendorf était bien l'évadé. Le tribunal de Vevey dressa procès-verbal du tout et l'envoya au Conseil d'Etat, qui, à son tour, le fit parvenir à Paris. L'original de la commission rogatoire et le mémoire de Brémont restèrent aux archives de Vevey avec le dossier.

» Il y a quelque temps, ce dossier fut très consulté. Des historiens notamment ont demandé des copies de ces pièces. Lors d'une dernière demande de copie, il y a un an environ, on constata que le dossier avait disparu. Le Conseil d'Etat, qui a appris ce fait par l'interpellation de M. Barbey, a décidé de faire ouvrir une enquête par le juge d'instruction pour rechercher le ou les auteurs de ce vol. »

M. Barbey a demandé que le gouvernement fasse remplacer la pièce soustraite par une copie vidimée de celle qui doit encore se trouver à Paris.

M. Vulliet, député de Lausanne, a, avec beaucoup de raison, profité de cette circonstance pour conjurer ses collègues de veiller dans la mesure de leurs forces à ce que les archives de nos communes vaudoises soient conservées avec autant de soin que possible.

